

Les Chamberlen / [Maurice Adrian].

Contributors

Adrian, Maurice.

Publication/Creation

Paris : Levacher, 1923.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/pkmtgutr>



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1923

N° 3

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Maurice ADRIAN

Externe des Hôpitaux de Paris

LES CHAMBERLEN

Président : M. BRINDEAU, Professeur

PARIS

IMPRIMERIE LEVACHER

1923

B. xxiv Cha

THÈSE
POUR
LE DOCTORAT EN MÉDECINE



Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b30623558>

46901

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1923

N°

THÈSE
POUR LE
DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Maurice ADRIAN

Externe des Hôpitaux de Paris

LES CHAMBERLEN

Président : M. BRINDEAU, Professeur

PARIS
IMPRIMERIE LEVACHER

1923

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN : M. ROGER.
PROFESSEURS : MM.

Anatomie.....	NICOLAS.
Anatomie médico-chirurgicale.....	CUNEO.
Physiologie.....	Ch. RICHET.
Physique médicale.....	André BROCA.
Chimie organique et chimie générale.....	DESGREZ.
Bactériologie.....	BEZANÇON.
Parasitologie et histoire naturelle médicale.....	BRUMPT.
Pathologie et thérapeutique générales.....	Marcel LABBÉ.
Pathologie médicale.....	X.....
Pathologie chirurgicale.....	LECENE.
Anatomie pathologique.....	LETULLE.
Histologie.....	PRENANT.
Pharmacologie et matière médicale.....	RICHAUD.
Thérapeutique.....	CARNOT.
Hygiène.....	BERNARD.
Médecine légale.....	BALTHAZARD.
Histoire de la médecine et de la chirurgie.....	MENETRIER.
Pathologie expérimentale et comparée.....	ROGER.
	ACHARD.
Clinique médicale.....	WIDAL.
	GILBERT.
	CHAUFFARD.
Hygiène et clinique de la première enfance.....	MARFAN.
Clinique des maladies des enfants.....	NOBECOURT.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale..	CLAUDE.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.....	JEANSELME.
Clinique des maladies du système nerveux.....	P. MARIE.
Clinique des maladies contagieuses.....	TEISSIER.
	DELBET.
Clinique chirurgicale.....	LEJARS.
	HARTMANN.
	GOSSET.
Clinique ophtalmologique.....	DE LAPERSONNE.
Clinique des voies urinaires.....	LEGUEU.
	COUVELAIRE.
Clinique d'accouchements.....	BRINDEAU.
	JEANNIN.
Clinique gynécologique.....	J.-L. FAURE.
Clinique chirurgicale infantile.....	Auguste BROCA.
Clinique thérapeutique.....	VAQUEZ.
Clinique oto-rhino-laryngologique.....	SEBILEAU.
Clinique thérapeutique chirurgicale.....	DUVAL.
Clinique propédeutique.....	SERGENT.

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

MM.	MM.	MM.	MM.
ABRAMI.	DUVOIR.	LARDENNOIS.	RATHERY.
ALGLAVE.	FISSINGER.	LE LORIER.	REITTERER.
BASSET.	GARNIER.	LEMIERRE.	RIBIERRE.
BAUDOIN.	GOUGEROT.	LEQUEUX.	ROUSSY.
BLANCHETIÈRE.	GRÉGOIRE.	LEREBOUILLET.	ROUVIÈRE.
BRANCA.	GUÉNIOT.	LÉRI.	SCHWARTZ.
CAMUS.	GUILLAIN.	LÉVY-SOLAL.	TANON.
CHAMPY.	GUILLEMINOT.	MATHIEU.	TERRIEN.
CHEVASSU.	HEITZ-BOYER.	METZGER.	TIFFENEAU.
CHIRAY.	JOYEUX.	MOCQUOT.	VILLARET.
CLERC.	LABBÉ (Henri).	MULON.	
DEBRÉ.	LAIGNEL-LAVASTINE	OKINCZYC.	
DESMAREST.	LANGLOIS.	PHILIBERT.	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

A MES PARENTS

A MA FIANCÉE

A TOUS LES MIENS

A MON MAITRE

MONSIEUR LE DOCTEUR FUNCK-BRENTANO

Accoucheur de la maternité à l'Hôpital Boucicaut

Chevalier de la Légion d'honneur

*qui m'a inspiré le sujet
de cette thèse.*

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

M. le Docteur ARROU, Chirurgien de l'Hôpital de la Pitié (1911-1912).

M. le Professeur CHAUFFARD, Professeur de Clinique médicale (Hôpital Saint-Antoine, 1912-1913).

M. le Professeur POZZI (*in memoriam*), Professeur de Clinique gynécologique; M. le Docteur PROUST, Professeur agrégé, Chirurgien des Hôpitaux (Hôpital Broca, 1913).

M. le Docteur MARION, Professeur agrégé, Chirurgien de l'Hôpital Lariboisière (1919-1920).

M. le Docteur CLAISSE, Médecin de l'Hôpital Laënnec (1920-1921).

M. le Docteur BOULLOCHE, Médecin de l'Hôpital Bretonneau (1921-1922).

M. le Docteur FUNCK-BRENTANO, Accoucheur de la maternité de l'Hôpital Boucicaut (1922-1923).

MM. les Docteurs VILLANDRE, Chirurgien de l'Hôpital Saint-Joseph; Maurice RENAUD, MILHIT, RIVET, Médecins des Hôpitaux; ECALLE, Accoucheur des Hôpitaux; Paul MATHIEU, Professeur agrégé, Chirurgien des Hôpitaux.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR BRINDEAU

Professeur de clinique obstétricale à la Faculté de Médecine de Paris

Officier de la Légion d'honneur

*qui me fait le grand honneur
d'accepter la présidence de
cette thèse.*

LES CHAMBERLEN

LES CHAMBRÉEN

INTRODUCTION

L'idée de suppléer et de remplacer la nature en appliquant les mains ou des instruments sur la tête fœtale encore contenue dans les parties maternelles, existe depuis les temps les plus reculés.

Déjà Hippocrate, dans son livre sur la superfœtation, recommandait pour extraire un enfant, « la tête étant hors de l'orifice utérin, le reste du corps ne cheminant pas », de prendre la tête de l'enfant entre les mains et de l'attirer au dehors. Oslander a prétendu trouver dans cette pratique ingénieuse, mais difficile, pour ne pas dire impossible à employer, la première idée du forceps. Les accoucheurs ayant alors reconnu l'impossibilité d'introduire les mains entre la tête et les parois du bassin, imaginèrent des instruments de formes diverses, dont l'usage plus ou moins facile permettait cependant de délivrer la femme en extrayant un fœtus mutilé. Alors apparurent les crochets, simples d'abord, puis bientôt accouplés et agissant sur les deux côtés de la tête fœtale. C'est ainsi que Soranus d'Ephèse se servait de deux crochets mousses enfoncés séparément en deux points opposés de la tête afin que la traction puisse s'exercer en ligne droite et non obliquement. Aetius et Paul d'Egine ajoutent à cette méthode l'emploi de pinces à mors dentés. A cette catégorie d'instruments appartiennent les pinces, décrites aux ^x^e et ^{xii}^e siècles, par deux chirurgiens arabes Avicienne et Abulcasis. Au ^{xv}^e siècle, Ambroise Paré décrit minutieusement l'emploi du crochet aigu que l'on appliquera sur le menton,

dans la bouche, dans la cavité orbitaire ou sur l'occiput, et les instruments nécessaires à cette opération seront des crochets simples ou doubles.

Il faut arriver jusqu'en l'année 1554 pour trouver un tracteur foetal ne sacrifiant pas nécessairement le foetus. A cette époque, un chirurgien de Zurich, Jacques Rueff, décrit une longue pince dont les extrémités élargies et lisses peuvent s'appliquer sur une tête et éventuellement servir de tracteur. C'est certainement là, la première expression de l'idée d'un forceps inoffensif pour l'enfant. Un peu plus tard, un chirurgien de Turriers en Provence, Pierre Franco, imagina son speculum matricis, speculum à trois valves qui, introduit dans le vagin, pouvait saisir la tête foetale et servir de moyen de traction.

A cette époque, la version podalique, sous l'impulsion d'A. Paré, fit beaucoup de progrès, mais dans les cas urgents, c'est toujours aux crochets que l'on avait recours, crochets qui tuaient nécessairement le foetus. La perforation du crâne, l'extraction de l'enfant avec des crochets ou avec des tenailles généralement armées de dents aiguës, étaient donc, à part deux ou trois tentatives plus ingénieuses que réellement utiles, les seuls moyens employés, jusqu'à la fin du xvi^e siècle, pour extraire un enfant, mort ou vivant, dont la tête enclavée dans le bassin maternel, rendait la version impossible.

C'est alors que vient se placer l'histoire des Chamberlen qui, en inventant le forceps, firent une des découvertes les plus importantes de l'obstétrique. Ils furent en effet les premiers à comprendre que le forceps ne pouvait être introduit qu'à la condition d'être préalablement séparé en deux branches qui, mises en place l'une après l'autre sur les côtés de la tête foetale, étaient seulement secondairement articulées. Là était la difficulté, là fut l'invention.

LES CHAMBERLEN

Trois ans avant la Saint-Barthélemy, une famille française, la famille des Chamberlen, vint s'établir en Angleterre.

« En 1569, dit Aveling¹, alors que la France était affaiblie et
« désolée par de nombreuses guerres de religion, William Cham-
« berlen, sa femme Geneviève et leur famille vivaient à Paris.
« Comme huguenots, ils avaient à endurer toutes les misères aux-
« quelles étaient exposés ceux qui avaient la même foi religieuse...
« Le séjour en France lui ayant été rendu intolérable, William
« Chamberlen prit la résolution de partir avec les siens et de cher-
« cher en Angleterre la paix et un abri. S'ils avaient attendu davan-
« tage, ils eussent été, sans aucun doute, au nombre des victimes
« de la Saint-Barthélemy. On ne sait pourquoi ils choisirent comme
« destination le port de Southampton, mais le fait nous est appris
« par le registre, admirablement tenu de l'église Saint-Julien
« (patron des voyageurs) de Southampton. On avait l'habitude,
« à l'arrivée des réfugiés, d'inscrire sur ce livre leur première admis-
« sion à la Cène. Ensuyt les noms de ceux qui ont faict professio
« de leur foy et admis à la Cène. »

« Chambrelein Villame, reçu à la Cène, 3 juillet 1569. »

« La famille était composée du père, de la mère et de trois enfants,
« Pierre, Simon et Jeanne. Un autre fils est né l'année même de
« l'arrivée, comme le prouve l'inscription suivante sur le registre :
« Registre des enfans qui ont esté baptisées en l'Église des
« estrangers Walons en la Ville de Hampton admise par la Magesté
« de la Reyne Elizabeth.

« Jacques fils de Villame Chambrelein et de Geneviève Vingnon
« sa fâme fut baptisé le 26^e jour de juillet 1569 et eu pour son tes-
« moings Jacques Vingnon. Le père et la mère sont de Paris. »

1. AVELING, *The Chamberlen and the Midwifery forceps.*

« Trois ans après, naquit un autre fils, et pour la confusion des
« biographes qui ont écrit sur les Chamberlen, il fut appelé Pierre.
« Il y avait donc à ce moment deux frères ayant le prénom de Pierre :
« l'aîné et le cadet.

« Quoique nous n'en ayons pas la preuve absolue, nous sommes
« convaincus que William Chamberlen exerçait la médecine. Il y
« a quatre raisons pour faire accepter cette hypothèse :

« 1^o Nous savons qu'en France, à cette époque, les médecins
« protestants ne pouvaient exercer leur profession, sous prétexte
« qu'ils n'avaient pas leurs malades catholiques, quand le moment
« était venu de recevoir les sacrements.

« 2^o Il semble que parmi les membres de l'église française de
« Southampton, les médecins étaient relativement nombreux.

« 3^o Deux de ses fils furent chirurgiens.

« 4^o Le docteur Pierre, le fils de Pierre Chamberlen, le cadet dit
« avoir été « familiarisé dès le berceau, avec toutes les parties de la
« médecine, et cela dans une famille d'Asclépiade¹. »

On ne sait rien de la vie de William Chamberlen. Sa mort doit remonter au moins à 1596, attendu qu'il est désigné comme décédé à cette date dans un document de l'époque. Quoi qu'il en soit, ce que nous connaissons de sa vie, suffit à nous montrer l'origine française de sa famille, comme le prouvent d'ailleurs encore ces lignes écrites en 1647, par le docteur Pierre Chamberlen (le petit-fils de William Chamberlen) :

« Je ne tire aucun titre de gloire de ce que je descends de la
« famille normande des Tankerville (aujourd'hui Tancarville), je
« me réjouis d'avoir échappé aux massacres de Paris et d'avoir
« des parents honnêtes, etc....² »

Deux des fils de William Chamberlen exercèrent la médecine.

Tous deux appelés Pierre, ils sont désignés sous la dénomination de Pierre Chamberlen l'aîné et de Pierre Chamberlen le cadet.

1. *A voice in Rhama.*

2. *A voice in Rhama.*

On ne connaît pas la date exacte de la naissance de Pierre Chamberlen l'aîné, mais on sait, par une attestation donnée par lui, qu'il était en 1572 assez âgé pour qu'il pût par la suite, témoigner de la naissance de son frère Pierre Chamberlen le cadet, ce qui fait supposer qu'il est né vers 1560.

Pierre Chamberlen l'aîné quitta Southampton vers 1588 pour venir pratiquer à Londres la chirurgie et les accouchements. Il ne tarda pas à avoir de nombreux démêlés avec le « Royal College of Physicians ».

A cette époque, en effet, les chirurgiens n'avaient pas le droit de traiter les maladies internes ; c'était là le privilège des médecins qui, en outre, avaient le droit de pratiquer la chirurgie. A plusieurs reprises, il fut accusé d'exercice illégal de la médecine et emprisonné pour ce motif en 1612. A ce propos, Aveling écrit :

« Pierre Chamberlen ne se soumit pas facilement à cet emprisonnement, mais usa de toute son influence contre le collège...
« En dernier ressort, l'Archevêque de Canterbury intervint à la demande de la Reine, sa demande prévalut et Pierre Chamberlen fut remis en liberté... Après ceci, le nom de Pierre l'aîné n'apparaît plus dans les annales du collège des médecins. Le fait, pour la Reine, d'avoir usé de son influence en essayant d'obtenir la mise en liberté de Pierre, est certainement dû à ce que celui-ci l'assista au moment de son accouchement. En 1614, parmi les médecins, chirurgiens et apothicaires recevant des honoraires payables sur la caisse de Sa Majesté, se trouve mentionné le nom de « Pierre Chamberlen, chirurgien de la Reine, £ 40.00. »
« Il y a, en outre, une autre preuve des faveurs que lui accordait la Reine car, dans le testament de Chamberlen est mentionné :
« mon anneau de diamant que j'ai reçu de la Reine Anne¹. »

Il fut également chirurgien d'Henriette Marie, femme de Charles-I^{er}, comme le prouve l'extrait suivant des « Court and Times of Charles I^{er} » :

1. AVELING, *The Chamberlen and the Midwifery forceps*, page 8.

« La Reine fit une fausse couche. Elle n'avait auprès d'elle ni
« sage-femme, ni médecin. On envoya seulement chercher la
« pauvre sage-femme de la ville de Greenwich, qui s'évanouit de
« peur aussitôt qu'elle fut amenée dans la chambre de la Reine,
« si bien qu'elle fut emportée immédiatement et Chamberlayne, le
« chirurgien, resta tout seul pour remplir le rôle de sage-femme.
« Ceci eut lieu en 1628. »

Ceci laisse supposer l'habileté toute particulière dont devait faire preuve Pierre Chamberlen l'aîné pour être devenu, malgré son titre modeste de « chirurgien-barbier », l'accoucheur de la Reine. Il mourut veuf en 1631. Il avait vécu en Angleterre pendant 61 ans. Il a joui d'une haute considération et laissa une grande fortune.

Aucun de ses enfants ne pratiqua la médecine.

Pierre Chamberlen le cadet, le frère du précédent, est né à Southampton le 18 février 1572. Il vint à Londres avec son frère, et fut également reçu membre de la « Barbers surgeons company ». Le titre de master lui fut acquis, titre pour l'obtention duquel il était nécessaire d'être né en Angleterre.

Comme son frère aîné, Pierre cadet fut en conflits constants avec le Collège des Médecins. Déjà à cette époque il est mentionné qu'il s'occupait beaucoup d'accouchements. En 1616, les sages-femmes adressèrent une pétition au Gouvernement et au Collège des Médecins, dans le but de fonder une corporation. La question fut discutée, au cours d'une réunion du Collège des Médecins, réunion à laquelle assistait certainement Pierre cadet, comme le montre l'extrait suivant du procès-verbal :

« A Pierre cadet qui n'a pas rougi de s'intéresser à ces femmes,
« on demanda s'il n'accordait pas qu'un membre du Collège des
« Médecins ne jugerait pas mieux et plus exactement un cas d'accou-
« chement difficile que tel ou tel chirurgien accoucheur, bien que
« lui et son frère prétendissent qu'eux seuls et personne autre
« fussent particulièrement habiles dans ces choses. »

Ce passage fort remarquable est la première révélation au public d'un secret de famille des Chamberlen.

Le projet de corporation des sages-femmes n'eut pas de suite, peut-être à cause de l'intérêt que les frères Chamberlen y avaient pris en s'associant, tous les deux, à cette tentative. Pierre Chamberlen le cadet mourut en 1626, à l'âge de cinquante-quatre ans, plusieurs années avant son frère.

Parmi les enfants de Pierre Chamberlen le cadet, un seul embrassa la carrière médicale : son fils Pierre, connu dans la généalogie des Chamberlen sous la dénomination de « docteur Pierre » (Dr. Peter).

Le docteur Pierre Chamberlen est né à Londres, le 8 mai 1601. Il fut baptisé quatre jours après, à l'église française et son acte de baptême est encore rédigé en français :

« Die Mardy, 12 Mai 1601 »

« Pierre fils de Pierre Chamberlan et de Sarra de Laune sa fême
« fut baptisé et eut pour parins Pierre de Laune minister de Nor-
« wich et Jacob Garderet et por Maryne Magdelaine Chamberlan
« vefve. »

Ce qui avait été impossible au père et à l'oncle, le fils et le neveu allaient l'obtenir : la position de médecin et le titre de docteur. Il fut reçu docteur en médecine, à Padoue, le 16 septembre 1619, après avoir fait ses études à Cambridge, à Heidelberg et à Oxford.

En 1626, il fut admis comme membre du Collège des Médecins et, en 1628, après avoir prêté serment au Roi et au Collège, il fut élevé à la dignité de Fellow. Pendant tout ce temps, le docteur Pierre Chamberlen s'était déjà acquis une notoriété considérable. Sa réputation s'étendit jusqu'en Russie et attira l'attention du Tsar, qui pria Charles I^{er} de permettre au docteur Pierre de venir à Moscou occuper le poste de médecin privé de Sa Majesté. Charles I^{er} refusa et offrit au Tsar un Russe, nommé Elmston, qui avait fait ses études médicales en Angleterre.

Il reprit bientôt l'affaire du droit de corporation à accorder aux sages-femmes, affaire déjà suscitée par son frère et par son oncle. Mais cette fois, il eut l'intention de monopoliser à son unique profit la pratique des accouchements. Ses prétentions, présomptueusement égoïstes, n'allaient en effet à rien moins qu'à être seul chargé

de l'enseignement et de l'examen des sages-femmes. Les sages-femmes adressèrent contre ce projet une protestation violente auprès du Collège des Médecins. Cette protestation fut accompagnée d'une autre émanant du Collège lui-même. Dans cette protestation il est dit :

« Attendu que le dit docteur base sa plainte sur l'insuffisance
« des sages-femmes dont il voudrait entreprendre l'instruction,
« en dépit de ce qu'elles sont diplômées par les examinateurs officiels,
« lesquels sont aussi rigoureux à admettre les sages-femmes qu'ils
« le sont dans d'autres royaumes. Pour ce qui est d'augmenter
« leur compétence d'après les instructions du docteur Chamber-
« laine, celui-ci n'est pas plus capable de les instruire que n'importe
« quel membre de notre Collège. A moins qu'il n'envisage cette
« question par l'usage d'instruments de fer, que les médecins et
« chirurgiens peuvent employer s'il leur plaît, ce que quelques-uns
« font avec autant d'adresse que lui. Par conséquent, il n'y a aucun
« motif pour ne pas repousser sa prétendue supériorité. Au reste,
« il a refusé ses soins à de pauvres femmes en travail, et n'a consenti
« à assister des femmes riches qu'après avoir reçu le montant de
« ses honoraires, etc... »

Le 22 octobre 1634, les deux parties comparurent, au palais archiépiscopal de Lambeth, devant l'archevêque primat d'Angleterre, assisté du Lord-Evêque de Londres qui avaient, sous leur juridiction, les hommes et les femmes pratiquant les accouchements. Chamberlen fut débouté de sa demande, vertement réprimandé pour ne pas avoir donné ses soins aux pauvres, et menacé d'une forte punition en cas de récidive.

On pourrait croire qu'après cette admonestation sévère, lui venant de l'autorité ecclésiastique, Chamberlen eût tenté de se disculper des reproches que lui faisaient ses collègues et les sages-femmes. Il n'en est rien. Il préfère se taire mais garder son secret.

Cependant, treize ans plus tard, il essaie de se justifier contre les accusations des médecins et des sages-femmes qui avaient si amèrement condamné son projet, en publiant une brochure au

titre étrange : « Une voix dans Rhama, ou le cri des femmes et
« d'enfants dans l'écho de la compassion », par Pierre Chamber-
« len, docteur en médecine, etc.¹ ».

Ce factum semble inspiré autant par un besoin de défense que par un désir de réclame. Il y essaya de faire retomber les responsabilités qu'il encourut précisément sur les sages-femmes, qui s'étaient refusées de recevoir sa direction, rejetant sur elles le sang des femmes et des enfants « versé par l'ignorance et l'erreur en dehors du contrôle
« du juge qui décide de la vie ou de la mort des femmes ». Il cherche à mettre en évidence sa notoriété comme accoucheur, et il dit que ses efforts n'ont eu pour but qu'un enseignement meilleur des sages-femmes ainsi que leur surveillance. Il essaie néanmoins de contenir les remords qui l'accablent : « Je ne suis pas
« un Pharisien, dit-il, je puis justifier mes actes devant Dieu et
« devant les hommes, je ne suis pas coupable, ma conscience ne
« me reproche pas d'avoir sacrifié au dieu de l'avarice. » Après une pareille déclaration, il ne faut pas s'étonner de l'entendre dire en terminant : « Que Dieu, dans sa toute Puissance et sa Miséricorde, bénisse cet écrit pour sa Gloire. Amen. »

Désappointé dans ses projets d'amélioration de la condition des sages-femmes, le docteur Pierre Chamberlen tourna son attention vers d'autres buts. Esprit curieux, inconstant, original autant qu'ingénieux, il élaborait maints projets, entièrement étrangers à son art. En 1649, il fit une demande à l'autorité supérieure en vue d'une installation de bains publics, faisant valoir leur nécessité pour la santé générale. Le Collège des Médecins, consulté à ce sujet, fit dans sa réponse des objections futiles, dont la partialité est intéressante à signaler. Il y est dit :

« Étant donné que les bains publics, grecs et romains, plus
« nécessaires et moins dangereux que sous notre climat froid,
« ont été, par leurs abus, la cause de nombreux préjudices tant

1. *A voice in Rhama : or, the Crie of Women and Children. Echoed forth in the Compassions of Peter Chamberlen. Doctour in Physick, Fellow of the Colledge of London and one of his Majesties Physicians Extraordinary.*

« physiques, en efféminant le corps et en procurant des infirmités,
« que moraux, en débauchant les mœurs du peuple, et que dans
« chacun de ces pays ils furent démolis ou convertis à d'autres
« usages à l'avènement du christianisme. Considérant que... sui-
« vant les prescriptions médicales on peut déterminer de la trans-
« piration, la douleur étant ainsi calmée, et le but nécessaire des
« bains atteint : le président et le Collège ont confiance dans la
« sagesse du Comité et du Parlement pour que, s'il leur plaît d'auto-
« riser le dit docteur Chamberlen à ériger des bains publics, ils
« réglementent ses projets avec de telles réserves et de telles
« précautions qu'aucun des inconvénients mentionnés ci-dessus
« ne se manifestera. »

A cela il y eut une réplique longue et savante du docteur Pierre, qui peut être considérée comme une des dissertations les plus originales de la littérature balnéologique.

Après l'ascension de Charles II sur le trône, le docteur Pierre fut nommé son médecin particulier. En avril 1666, il était en Hollande plein d'enthousiasme pour un nouveau projet, dont il attendait des résultats extraordinaires. Il s'agissait de la « Propulsion des navires moyennant le vent, et surtout contre le vent ». Il avait une telle foi dans la réussite de son projet, qu'il s'adressa à plusieurs pays pour prendre des brevets, et assurer ainsi les avantages de son invention à sa famille autant qu'à lui-même. Il écrivit à son fils Hugh, à Londres, pour en prendre le brevet en Angleterre. Le brevet fut refusé à son fils. Le docteur Pierre revint alors à Londres, et finit par obtenir du Parlement la licence de construire des appareils pour ce mode de locomotion. N'ayant eu que peu de succès auprès du public, il abandonna lui-même ce projet pour diriger ses recherches d'un autre côté. Il s'occupa de « l'écriture phonétique », pour laquelle il inaugurerait une nouvelle manière d'écrire et d'imprimer le « véritable anglais d'après laquelle on obtiendrait une meilleure présentation à l'œil de ce que l'oreille perçoit par le son ». Il obtint du Roi la concession de l'exploitation de ce procédé pour quatorze ans.

Esprit très utopiste, il se lança dans des discussions de polé-

mique religieuse. Plusieurs de ses écrits ont trait à l'essence et à l'effet du baptême. Nous le voyons mêler la religion avec la politique dans un écrit adressé au Parlement en 1659, dans lequel il veut prouver au pouvoir législatif, « que les lois de l'humanité sont à mettre en meilleure harmonie avec celles de Dieu ».

Il écrivit aussi de nombreuses lettres aux archevêques Sancroft et Sheldon, dans lesquelles il expose ses plans « de réconciliation de toutes les églises ».

L'originalité et la fantaisie qui sont les caractéristiques de la vie du docteur Pierre, n'ont fait qu'exciter et augmenter les attaques haineuses dirigées contre lui par ses contemporains, attaques auxquelles il répondit toujours avec une sensibilité exaltée. Aussi fut-il bientôt incapable d'arrêter le flot de haine et de mépris qui, de plus en plus, montait autour de lui, comme l'atteste une brochure anonyme parue en 1650 et intitulée : « Réponse aux écrits scandaleux et mensongers du Docteur Pierre Chamberlen. » Il doit également subir le mot caractéristique et mordant d'un de ses contemporains qui, pourtant, n'appartenait pas au corps médical :

« The man midwife and osnostarious phanatic. »

« L'homme sage-femme et illustre fantaisiste. »

Il mourut le 22 décembre 1662, à l'âge de 82 ans, dans sa propriété de Woodham Mortimer Hall, près de Maldon, en Essex, propriété qu'il avait achetée en 1638 et qui appartint aux siens jusqu'en 1715. Sur sa tombe située au cimetière de Woodham Mortimer, et qui se trouve dans un état de fort délabrement, est gravée une orgueilleuse épitaphe qu'il composa lui-même. Il y vante sa nombreuse postérité, ses titres, sa situation de médecin particulier de trois rois et reines d'Angleterre et de plusieurs princes, ses voyages dans de nombreuses régions d'Europe : « Quant à sa religion, il fut chrétien suivant le commandement de Dieu et ayant
« foi en Jésus, ayant été baptisé vers l'année 1648¹ et ayant sanctifié le septième jour comme le Sabbat depuis trente-deux ans. »

Cette auto-épitaphe se termine par une pièce de vers dont les deux premiers sont les suivants :

1. Ce qui donne à penser qu'il fut anabaptiste.

« To tell his learning and his life to men.

« Enough is said, by here lyes Chamberlen. »

« Pour dire aux hommes quels furent son savoir et sa vie,

« Il suffit de dire ci-gît Chamberlen. »

Le docteur Pierre eut trois fils qui exercèrent la médecine : Hugh, Paul et John.

Son fils Hugh est l'aîné de tous ses enfants. Il est appelé Hugh Chamberlen l'aîné pour le distinguer de Hugh Chamberlen le jeune, son propre fils.

Hugh Chamberlen l'aîné fut de beaucoup le plus connu des membres de la famille Chamberlen, celui qui a le plus fait parler de lui. Il naquit vers 1630. Nous ne connaissons rien sur la façon dont se firent son éducation et ses études médicales. Le premier témoignage que l'on possède sur Hugh Chamberlen l'aîné, se trouve dans le journal de la Chambre des Lords, où il est mentionné comme faisant une demande de vente et d'achat de propriétés aux environs de Londres.

Le 28 mai 1663, il épousa la fille du Colonel John Bett. De son mariage il eut trois fils : Hugh, Pierre et Middleton et une fille : Dorothee. En 1666, il rendit public un projet de préservation de la cité contre la peste.

En 1670, nous le retrouvons à Paris où il était venu de Londres dans l'espérance d'y faire fortune, faisant courir le bruit qu'il était en possession d'un secret. Mauriceau, qui à cette époque était dans la plénitude de sa réputation, voulut le mettre à l'épreuve. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le récit que Mauriceau fit lui-même de cet épisode célèbre dans son livre :

« Observations sur la grossesse et l'accouchement. »

Observation XXVI

« D'une femme qui mourut avec son enfant dans le ventre, qui
« n'en put jamais être tiré par un Médecin Anglois qui avoit entre-
« pris de l'accoucher. »

« Le 19 août 1670, j'ai vu une petite femme, âgée de trente-huit ans,
« qui étoit en travail de son premier enfant depuis huit jours, ses
« eaux s'étant écoulées dès le premier jour qu'elle avoit commencé
« à se trouver mal, sans presque aucune dilatation de la matrice.
« Étant restée en cet état jusqu'au quatrième jour, je fus mandé
« pour en dire mon sentiment à sa sage-femme, à laquelle je conseil-
« lai de la faire saigner ; et au cas que la saignée ne produisît pas le
« bon effet que l'on en pouvoit espérer, de lui faire prendre l'infusion
« de deux drachmes de sené pour lui provoquer les douleurs qu'elle
« n'avoit point : ce qui fut fait le jour suivant, et réussit assez bien,
« ce remède lui ayant excité des douleurs qui dilatèrent la matrice
« autant qu'il étoit possible. Néanmoins pour tout cela elle ne put
« jamais accoucher, et son enfant qui venoit la tête devant, mais
« la face en dessus, resta toujours au même lieu, sans pouvoir avancer
« au passage, que cette femme, qui étoit très petite, avoit tellement
« étroit, et les os qui le forme si serrés et proches l'un de l'autre, et
« l'os du croupion si recourbé en dedans, qu'il me fut entièrement
« impossible d'y introduire ma main pour l'accoucher, quoique je
« l'age assez petite, lorsque je fus mandé pour lui donner ce secours,
« trois jours ensuite de la première fois que j'avois vue : de sorte
« qu'y ayant tâché inutilement il ne me fut pas possible d'en venir
« à bout, ne pouvant introduire ma main qu'avec un extrême effort,
« à cause de l'étroitesse du passage d'entre les os : et l'ayant intro-
« duite elle se trouvait si serrée, qu'il m'étoit impossible d'en remuer
« seulement les doigts, et de la faire avancer assez pour pouvoir
« conduire un crochet avec sûreté afin d'en tirer cet enfant, qui étoit
« mort depuis près de quatre jours, suivant l'apparence ; ce qu'ayant
« essayé je déclarai l'impossibilité d'accoucher cette femme à tous
« les assistans, qui en étant bien persuadés, me prièrent de lui tirer
« son enfant du ventre par l'opération Césarienne : laquelle je ne
« voulus pas entreprendre, sachant bien qu'elle est toujours très
« certainement mortelle à la mère. Mais après que j'eus laissé cette
« femme en cet état, ne m'étant possible de la secourir, comme
« j'aurois fait toute autre qui auroit eu une disposition du corps plus
« naturelle, il survint aussitôt un médecin Anglois, nommé Cham-
« berlen, qui étoit alors à Paris, et qui de père en fils faisoit une pro-
« fession ordinaire des accouchemens en Angleterre dans la ville
« de Londres, où il a acqui depuis ce tems-là le suprême degré de
« réputation en cet art. Ce médecin voyant cette femme en l'état
« que je viens de déclarer, et ayant appris que je n'avois pas trouvé
« aucune possibilité de l'accoucher, témoigna être étonné de ce que
« je n'en avois pas pu venir à bout, moi, qu'il disoit et assuroit être

« le plus habile homme de ma profession qui fut à Paris ; nonobstant
« quoi il promit d'abord de l'accoucher très assurément en moins
« d'un demi-quart d'heure, quelque difficulté qu'il pût y trouver :
« pourquoi faire, il se mit aussitôt en besogne, et au lieu d'un demi-
« quart d'heure, il travailla durant plus de trois heures entières, sans
« discontinuer que pour reprendre haleine. Mais ayant épuisé inu-
« tilement toutes ses forces, aussi bien que toute son industrie, et
« voyant que la pauvre femme étoit près d'expirer dans ses mains,
« il fut contraint d'y renoncer, et d'avouer qu'il n'étoit pas possible
« d'en venir à bout, comme je l'avois bien déclaré. Cette pauvre
« femme mourut avec son enfant dans le ventre, vingt-quatre heures
« après les extrêmes violences qu'il lui avoit faites ; et par l'ouver-
« ture que je fis de son corps, en lui faisant après sa mort l'opération
« Césarienne, que je n'avois pas voulu lui faire, comme j'ai dit, durant
« qu'elle vivoit, je trouvai son enfant et toutes les autres choses dis-
« posées comme je les ai spécifiées ci-dessus, et la matrice toute
« déchirée et percée en plusieurs endroits par les instruments dont
« ce médecin s'étoit servi aveuglément sans la conduite de sa main,
« laquelle pour être une fois plus grosse que la mienne, il n'avoit
« vraisemblablement pas pû introduire assez avant pour l'en pré-
« server. Néanmoins ce médecin étoit venu d'Angleterre à Paris
« depuis six mois, dans l'espérance d'y faire fortune, faisant courir
« le bruit qu'il avoit un secret tout particulier pour les accouche-
« mens de cette nature. Se vantant de faire les plus désespérés et
« abandonnés en moins d'un demi-quart d'heure et il avoit même
« proposé à M. le premier médecin du Roi, que si on vouloit lui faire
« donner dix mille écus de récompense, il communiqueroit son pré-
« tendu secret. Mais la seule expérience de ce fâcheux accouche-
« ment le dégoûta tellement de ce pays-ci, qu'il s'en retourna peu de
« jours ensuite en Angleterre : voyant bien qu'il avoit à Paris de plus
« habiles gens en l'art des accouchemens que lui. Mais avant que de
« partir pour Londres, il me rendit visite chez moi, pour me faire
« compliment sur le Livre des Accouchemens que j'avois donné au
« Public depuis deux ans : et me dit pour lors, qu'il n'avoit jamais,
« trouvé d'opération si difficile à faire, que l'accouchement de cette
« femme, dont il n'avoit pas pu venir à bout, me louant de ce que je
« ne l'avois pas voulu entreprendre aussi inconsidérément qu'il avoit
« fait. Je reçus son compliment comme je devois, lui faisant entendre
« qu'il s'étoit bien trompé en croyant trouver autant de facilité à
« accoucher les femmes à Paris comme il avoit pû trouver à Londres,
« où il s'en retourna dès le lendemain, emportant avec lui un exem-
« plaire de mon Livre, qu'il fit imprimer après l'avoir traduit en

« Anglois, en l'année 1672, depuis laquelle traduction il s'est acquis
« un si haut degré de réputation en l'art des accouchemens dans la
« ville de Londres qu'il a gagné plus de trente mille livres de rente,
« qu'il possède présentement, à ce que m'ont dit depuis peu des
« personnes de sa connoissance. S'il lit quelque jour cette observa-
« tion lorsque je l'aurai rendue publique, et qu'il soit aussi sincère
« que je le suis, je crois qu'il avouera que je l'ai rapportée avec toute la
« religion que peut demander une vérité très constante, dont il peut
« fort bien se souvenir. L'extraordinaire difficulté qui se rencontra
« en cet accouchement m'a fait inventer un instrument, auquel j'ai
« donné le nom de tire-tête, pour son usage, qui est incomparable-
« ment plus commode et plus sûr que celui des crochets. Si j'avois
« eu pour lors un pareil instrument, je suis certain qu'avec son aide
« j'aurois pû sauver la vie à cette femme. J'en ai fait représenter la
« figure dans mon Livre des accouchemens, où j'ai enseigné très exa-
« tement la manière de s'en bien servir. »

De retour à Londres, Hugh Chamberlen donna du livre de Mauriceau la traduction en anglais sous ce titre : « *The diseases of women with child and in child-bed.* » Il a donné à ce livre une préface qui contient des remarques intéressantes sur les accouchemens et où il attire l'attention sur les bons résultats obtenus par son procédé sans toutefois dire en quoi il consiste.

La considération personnelle d'Hugh Chamberlen l'aîné fut singulièrement accrue par la publication de ce livre, aussi son père en profita-t-il pour réclamer auprès du roi Charles II le poste de médecin particulier de Sa Majesté. C'est le 10 octobre 1673 qu'il occupa cette charge devenue héréditaire.

En 1685, Hugh publia un petit livre de médecine intitulé : « *Manuale Medicum* », où il décrit ses méthodes de traitements des maladies par des évacuations, saignées, transpiration, purgation et surtout par des vomitifs qui sont des remèdes recommandés dans tous les cas. Il compare le vomissement à l'acte de la parturition :

« De même que l'utérus en travail se contracte de toutes parts,
« et réalise ainsi la naissance, de même également l'estomac fatigué
« par des lésions et des produits nocifs, en contractant son fond,

« ramène vers le haut et rejette par le vomissement tout ce qui
« est nocif. » Dans la préface de ce livre, il écrit :

« Je ne prétends pas écrire quoi que ce soit ignoré de nos
« médecins. Mais pour des raisons qu'eux seuls connaissent, ils
« mettent rarement ces principes en pratique. J'espère que ce
« n'est pas un crime impardonnable que de les leur remettre en
« mémoire, comme aussi de permettre au patient, dans une cer-
« taine mesure, de juger si son médecin le traite habilement et
« honnêtement. »

Le ton provoquant de ce livre n'était certainement pas fait pour plaire aux médecins de Londres et en particulier aux membres du Collège of Physicians. Ceux-ci ripostèrent énergiquement et le sommèrent d'avoir à passer des examens devant le Collège. Il ne se présenta pas.

Mais peu de temps après, une plainte fut déposée contre lui, auprès du Président du Collège, sur les conseils d'un médecin de Londres, le docteur Charlton, par le mari d'une de ses clientes, John Willmer. Il s'agissait d'une femme enceinte de six mois, atteinte probablement de pneumonie, et à laquelle — d'après la déposition du mari — Hugh Chamberlen administra quatre vomitifs, quatre purgatifs, fit trois abondantes saignées, et ordonna un médicament qui eut pour conséquence de produire une salivation abondante et des ulcérations dans la bouche. Trois ou quatre jours après elle avorta, puis mourut. Le mari ayant proposé à Hugh Chamberlen de prendre l'avis d'un autre médecin, celui-ci refusa, prétextant qu'aucun autre médecin n'était mieux qualifié que lui pour apporter la guérison à la malade. Le Collège ouvrit une enquête, entendit des témoins et, se constituant en tribunal, déclara Hugh Chamberlen coupable de « Mala Praxis ». Il fut condamné à payer une amende de dix livres, et ne fut dispensé d'un emprisonnement à la prison de Newgate, que moyennant le paiement d'une autre amende de dix livres.

Malgré ce procès, Hugh Chamberlen n'en continua pas moins à être médecin de la Cour comme l'atteste l'histoire de la naissance du prétendant à laquelle il fut intimement mêlé.

Les nombreux ennemis de Jacques II nièrent la régularité de la naissance du Prince de Galles et prétendirent qu'un enfant avait été substitué. Hugh Chamberlen, dans une lettre de grande valeur au point de vue historique, mit les choses au point. Cette lettre lui avait été demandée par la princesse Sophie, princesse électorale de Hanovre, alors en résidence à La Haye, pour la renseigner sur les circonstances de l'accouchement de la Reine. Dans cette lettre, Hugh Chamberlen déclare que, se trouvant auprès d'une de ses malades à Chatham au moment où la Reine l'avait fait appeler, il n'arriva qu'une heure après la naissance du Prétendant. Il ajoute :

« Etant un wihg notoire et notamment opprimé par le Roi, on
« n'aurait jamais risqué de faire une substitution d'enfant étant
« donné que, si j'avais été chez moi, pour pouvoir me rendre
« immédiatement auprès de la Reine, j'aurais eu le temps suffisant
« de découvrir la vérité, quoique les accouchements de la Reine
« fussent toujours très rapides. Le lendemain, je rencontrai le
« Roi dans le parc, qu'il traversait pour se rendre à Saint-James.
« Il me fit observer que j'étais absent quand on m'avait envoyé
« chercher. Je lui répondis qu'il eut fallu me prévenir plus long-
« temps à l'avance. Il me dit alors que l'on avait été surpris à
« la Cour, car la Reine comptait n'accoucher que quinze jours
« plus tard. Je fis remarquer que si Sa Majesté m'avait prévenu
« trois ou quatre mois à l'avance comme précédemment, je n'aurais
« pas quitté la ville sans prévenir Sa Majesté la Reine et lui deman-
« der son consentement. »

Malgré la précision qu'elle apporta dans cette affaire, cette lettre a été sans influence sur les événements qui ont présidé à la succession au trône d'Angleterre. Après la révolution de 1688 et la fuite en France de Jacques II, c'est à Guillaume d'Orange et à son épouse Marie-Stuart, fille aînée de Jacques II, qu'elle fut offerte ; la succession au trône ayant été réglée et arrêtée dans cette ligne.

Le 17 avril 1692, Hugh Chamberlen accoucha la princesse Anne de Danemark. Elle mit au monde un garçon qui mourut immédiatement. Il reçut cent guinées à titre d'honoraires.

En 1694, il publia un deuxième livre médical ayant le titre suivant : « Quelques questions de médecine pratique avec observations pour tous, sérieusement réfléchies, modestement exposées, dans le but de mieux conserver la vie et la santé qui doit être si nécessaire et si précieuse à chacun », par Hugh Chamberlen, médecin ordinaire de feu le Roi Charles II. Cet écrit n'est qu'une amplification du « Manuale Medicum ». Il avait certainement encore présent à l'esprit le souvenir de l'action engagée contre lui par le Collège lorsqu'il écrivit sa soixante-cinquième proposition :

« Les femmes enceintes et en couches ne peuvent-elles pas en toute sécurité, lorsque la maladie l'exige, vomir, être purgées et saignées, à condition que ce soit fait avec les précautions nécessaires. » Cet ouvrage se termine par une « Proposition pour la meilleure façon d'obtenir la santé, élaborée en l'année 1689 et humblement soumise au Parlement. »

Quoique depuis très longtemps il avait formé le projet de créer une banque, ce n'est pas avant 1690 que parut la première publication à ce sujet, sous ce titre : « Proposition du docteur Hugh Chamberlen qui a pour objet de rendre l'Angleterre riche et heureuse. »

Dans cette publication il demande au Parlement le vote de fonds nécessaires pour garantir l'émission de lettres de crédit et de papier monnaie. Moyennant quoi il propose d'enrichir la nation en intensifiant le commerce, en remettant en état les voies de communication, par la mise en chantier de nombreux travaux publics de première nécessité, par le don de six mois de solde aux soldats et aux marins à titre d'encouragement en vue de la prochaine guerre, par le paiement des dettes des orphelins de Londres, etc. Ce projet fut accepté avec beaucoup d'enthousiasme par le peuple anglais et par le Parlement lui-même qui accorda en 1693 la concession sollicitée.

Pendant plusieurs années, Hugh Chamberlen ne cessa de vanter les avantages de sa banque par des écrits et des conférences. Mais

les difficultés survinrent et il fut obligé de répondre aux attaques quelquefois grossières de ses rivaux et de ses ennemis. Macaulay, dans son « Histoire de l'Angleterre après l'avènement de Jacques II », reproche au Parlement de s'être laissé fasciner par les doctrines de Chamberlen, doctrines qu'il qualifie de fausses au point de vue économique. L'effondrement de cette banque « pendant longtemps estimée », ne pouvait manquer. Cette entreprise malheureuse ne fut pas toujours traitée avec bienveillance par les écrivains contemporains, qui assurèrent qu'Hugh Chamberlen l'aîné n'abandonna pas l'entreprise les mains nettes et ne quitta pas le pays avec honneur.

Sandfort, un chroniqueur contemporain, raconte la chose de la manière suivante :

« 1699, mardi 21 mars. Docteur Chamberlen, l'homme sage-femme, l'unique fondateur et directeur de la banque, s'est « réfugié en Hollande pour cause de dettes. »

Citons à ce propos le titre mordant d'une pièce de vers d'un auteur anonyme :

« Hue and cry after a man-midwife who has lately delivered
« the Land-Bank of their money. »

Il est très probable qu'Hugh Chamberlen l'aîné n'arriva pas immédiatement en Hollande après la faillite de son entreprise, mais qu'il séjourna d'abord quelque temps en Écosse, car, en 1700, il cherche à faire adopter par le Parlement de ce pays le projet d'une nouvelle banque.

En 1702, il commença l'élaboration d'un plan pour l'union de l'Angleterre et de l'Écosse. Il publia à ce sujet le livre suivant : « Les grands avantages de la réunion des deux Royaumes d'Écosse et d'Angleterre », livre dans lequel il montre une connaissance si intime complète de son sujet, qu'il est difficile d'admettre que ce livre ait pu être composé en dehors du pays auquel il se rapporte.

Il est à remarquer que ce projet, le dernier conçu par Hugh Chamberlen l'aîné, est le seul qui ait été réalisé, et Aveling n'hésite pas à dire qu'un exposé aussi complet et aussi clair de la question

n'a pas été sans une influence considérable pour la réalisation de cette réunion.

Nous ne savons que peu de chose sur le séjour d'Hugh Chamberlen à Amsterdam où il vendit, comme il est exposé plus loin, son secret à l'accoucheur hollandais Roonhuysen, avec lequel il se lia d'amitié. Il est probable qu'il mourut en Hollande, mais on ne connaît ni la date ni le lieu de sa mort.

Les deux autres frères médecins d'Hugh Chamberlen l'aîné eurent une moins grande notoriété. Le docteur Paul Chamberlen, deuxième fils du docteur Pierre, naquit le 22 octobre 1635. Il se mêla également d'affaires financières. On peut le considérer comme un véritable charlatan, car il exploitait un collier pour « calmer » les douleurs des dents chez les enfants et celles de l'accouchement « chez les femmes ». Il pratiqua à Londres les accouchements et était en possession du secret de famille. Il mourut en 1717.

Le docteur John Chamberlen était le quatrième fils du docteur Pierre, il pratiqua lui aussi les accouchements et se servit du secret de famille. La date de sa mort est inconnue.

Hugh Chamberlen le jeune, fils aîné d'Hugh Chamberlen senior, naquit en 1664. Il eut une éducation soignée au Trinity College à Cambridge, où il fut reçu « Magister Artium ». Docteur en Médecine de l'Université de Cambridge le 8 octobre 1689, après avoir fait ses études à Leyde, il fut reçu membre du Collège des Médecins de Londres. Ce fut un philanthrope, qui soutint avec zèle diverses entreprises charitables, et notamment un dispensaire destiné à procurer à la population pauvre des conseils médicaux gratuits. Il fut élevé à plusieurs reprises à la dignité de Censor du Collège des Médecins.

« Hugh Chamberlen le jeune, dit Aveling, a eu une vie tranquille et exempte d'événements, surtout si on la compare à celles de son père et de son grand-père. Il n'était enthousiaste ni en religion, ni en politique. Il était tory et jacobite. Il ne formait de projets ni pour son avantage ni pour celui des autres, d'où il résulte qu'il y a peu de documents pour sa biographie¹. »

1. AVELING, *The Chamberlen and the Midwifery forceps*, page 190.

Il était un accoucheur distingué et un médecin très recherché dans la haute société de Londres. Il se lia d'amitié avec des personnages de la Cour et notamment avec le Duc et la Duchesse de Buckingham. Il mourut subitement le 17 juin 1728 au Palais de Buckingham. La Duchesse lui fit ériger dans l'abbaye de Westminster un magnifique mausolée, que les touristes visitent encore aujourd'hui croyant voir le monument funéraire de l'inventeur du forceps alors que c'est celui du dernier des Chamberlen.

Le Country Journal, du 22 juin 1728, annonça sa mort dans les termes suivants :

« Le médecin et accoucheur distingué, le docteur Hugh Chamberlen, qui est mort lundi dernier, était le petit-fils du célèbre docteur Peter Chamberlen qui, ainsi que son père et son oncle, avait été au service des Rois Jacques I^{er}, Charles I^{er}, Charles II, Jacques II, Guillaume et les Reines leurs épouses, et de la Reine Anna, en qualité de médecin privé. Il était le dernier de la famille qui ait pratiqué les accouchements dans le Royaume, à l'exception du docteur Walker qui (du côté maternel) est aussi un petit-fils du docteur Peter Chamberlen. »

Avec Hugh Chamberlen le jeune s'éteint la branche mâle de la famille, ses trois filles épousèrent des hommes très considérés et continuèrent, dans la ligne féminine, la famille pendant plusieurs générations.

De la vie tranquille, noble et sans reproches du dernier des Chamberlen se dégage une pensée de réconciliation avec le corps médical, contre lequel sa famille avait vécu en guerre pendant plus d'un siècle. Aussi Aveling pense-t-il que ce fut lui qui aurait révélé le secret de famille, car la divulgation de ce secret coïncide avec les dernières années de sa vie, et concorde avec la noblesse de son caractère. Toutefois, aucune preuve directe ne permet d'affirmer que ce fut lui qui souleva le voile mystérieux.

LE SECRET DES CHAMBERLEN

Quel était donc le secret de famille si âprement conservé par les Chamberlen, et qui fut pendant si longtemps une source d'intérêt et de mystère?

Dans la préface qu'il écrivit en tête de la traduction du Livre de Mauriceau, Hugh Chamberlen l'aîné vante, en ces termes, la méthode secrète qu'il employait :

« Dans le XVII^e chapitre, mon auteur (Mauriceau) justifie la
« pratique qui consiste à saisir avec des crochets la tête d'un enfant
« lorsque sous l'influence de quelque difficulté ou disproportion cet
« enfant ne peut passer : pratique que j'avoue être celle des plus
« expérimentés accoucheurs, non seulement de l'Angleterre, mais
« encore de toute l'Europe... De là la nécessité d'attendre que
« l'enfant soit mort ou que la mort soit imminente. Mais je ne peux
« approuver ni cette pratique ni ces délais, parce que mon père,
« mes frères et moi-même (et pas d'autre à ce que je sache en Europe)
« avons, par la grâce de Dieu et par notre industrie, imaginé et
« longtemps mis en pratique une manière (a way) de délivrer les
« femmes dans ce cas, sans préjudice pour elles ou pour leurs
« enfants, les autres accoucheurs étant obligés, ne possédant pas
« un tel expédient, d'employer la manière ordinaire, c'est-à-dire
« de mettre en danger, sinon de détruire, la mère et l'enfant avec
« les crochets. Au moyen de cette opération manuelle (manual
« operation), un travail peut être terminé (sans la moindre diffi-
« culté) avec peu de douleurs, plus vite avec grand avantage et
« sans danger pour l'enfant et pour la mère... Dans le XV^e cha-
« pitre, mon auteur propose, pour extraire une tête, d'introduire
« dans la matrice un instrument piquant, opération dangereuse,
« et qui peut être beaucoup mieux faite avec notre procédé (art)

« sus-mentionné... Que l'on me permette maintenant de dire pour-
« quoi je ne fais pas connaître le procédé que nous avons d'ex-
« traire les enfants sans crochets, là où les autres accoucheurs les
« emploient. En effet, mon père et mes deux frères étant encore
« vivants, je ne peux estimer cette pratique et cet art comme
« m'appartenant, ni en disposer ni les publier sans leur faire tort.
« Je pense n'avoir pas été sans utilité à mes concitoyens en les
« avertissant seulement que les trois personnes sus mentionnées
« de ma famille et moi-même pouvons les aider dans ces extré-
« mités avec une plus grande sûreté que d'autres. »

En quoi consistait cette opération manuelle qui permettait de terminer avec tant de facilité certains accouchements laborieux. Plusieurs accoucheurs et en particulier Exton, en 1752, dans son livre « *A new and general system of midwifery* », ont été jusqu'à prétendre que la méthode, l'opération manuelle des Chamberlen ne consistait que dans une manière particulière de faire la version, opération assez peu répandue en Angleterre au XVII^e siècle.

Mais cette interprétation tombe d'elle-même si on se reporte au XVII^e chapitre de la traduction qu'Hugh Chamberlen l'aîné fit du livre de Mauriceau. Ce chapitre est intitulé : « De la manière
« de tirer un enfant lorsqu'il est trop volumineux ou que les pas-
« sages ne sont pas suffisamment larges », et là sous forme de note le traducteur écrit ceci : « Ce chapitre pourrait bien être omis si
« tous les praticiens possédaient l'art auquel le traducteur a fait
« allusion dans sa préface, de tirer l'enfant sans crochets ni version »
(without hooks or turning it).

Donc sa méthode n'était pas la version. D'un autre côté, un médecin de Londres, Groenveelt, assure que le 17 septembre 1697 Hugh Chamberlen l'aîné se servit pour extraire un enfant de son *speculum matricis*, et il le nomme *dextrum et expertum obstetricantem medicum*. Ce *speculum matricis* était évidemment un forceps.

Ce forceps, qui était l'œuvre des Chamberlen et dont l'emploi judicieux constituait tout leur secret, ne fut pas connu avant le commencement du XVIII^e siècle. Afin de pouvoir se livrer à leur besogne sans qu'on pût voir comment ils procédaient, les Cham-

berlen avaient l'habitude de tirer les couvertures ou les draps qui recouvraient la parturiente, jusque sur leurs épaules en attachant les coins autour de leur cou ; et c'est sous cette tente improvisée, sortant alors les deux branches du forceps de leur cachette et se guidant avec leurs doigts, qu'ils opéraient. Ce stratagème explique pourquoi la première description de l'instrument fut seulement donnée en 1733 par Chapman, soit cinq ans après la mort de Hugh Chamberlen le jeune qui, comme nous l'avons vu, n'est peut-être pas étranger à cette divulgation. Chapman qui était un praticien exerçant dans un village du comté d'Essex, écrivait à cette époque :

« Le secret mentionné par le docteur Chamberlen moyennant
« lequel son père, ses deux frères et lui-même ont sauvé la vie
« à des enfants qui se présentaient par la tête et dont la naissance
« spontanée n'avait pas pu avoir lieu, est dû, comme tout le monde
« l'admet sans contestation, à l'emploi du forceps qui, aujourd'hui,
« est connu de tous les accoucheurs distingués de la ville
« et de la campagne ¹. »

Pendant la première moitié du XVIII^e siècle, la structure et l'emploi du forceps furent peu à peu connues, si bien que Fielding Ould a pu écrire en 1742 : « L'instrument le plus utile est le long forceps qui est maintenant employé dans toute l'Europe ². » Mais les véritables instruments des Chamberlen ne furent découverts qu'en 1818.

Dévoilons donc maintenant cette trouvaille inattendue, quelque peu romanesque, faite en 1813 dans la vieille maison de Woodham Mortimer Hall près de Maldon en Essex qui avait été achetée par le docteur Pierre en 1638 et qui, depuis cette époque jusqu'en 1715, avait été la demeure familiale de sa famille, mais qui, à ce moment, appartenait à un marchand de vin. Le docteur H. H. Carwardine, à ce propos, écrit : « La principale entrée de la demeure est un
« porche dont la maçonnerie, se continuant avec tout le bâti-

1. CHAPMAN. *A Treatise of the Improvement of Midwifery*. Introduction.

2. FIELDING OULD, *A Treatise of Midwifery*, page 153.

« ment, sert à former de petits cabinets à chaque étage. Il y a
« deux ou trois ans, une dame que je connais intimement, et de
« qui je tiens ces détails, découvrit dans le plancher du cabinet
« supérieur une charnière, puis une autre, ce qui lui donna la
« certitude qu'il y avait une trappe. Elle trouva bientôt le moyen
« de l'ouvrir. Il y avait un espace considérable entre le plancher
« et le plafond de l'étage inférieur et cet espace libre contenait
« diverses boîtes vides. Parmi celles-ci était un vieux coffret dans
« lequel se trouvaient déposés une collection de vieilles monnaies,
« des bijoux, des gants, des éventails, des lunettes avec de nom-
« breuses lettres du docteur Chamberlen à différents membres
« de sa famille et aussi les instruments obstétricaux. Étant en
« termes d'amitié avec la famille résidant à Woodham Mortiner
« Hall, on me fit cadeau de ces instruments et j'ai maintenant
« le plaisir de les confier à votre société (la Société Médicale et
« Chirurgicale de Londres), satisfaisant ainsi la curiosité publique
« et assurant aux Chamberlen la gloire posthume qui leur est due
« pour leur utile découverte¹ ».

Un récit différent et postérieur en date au précédent nous est
fourni par le docteur Robert Lee, médecin praticien à Maldon.
Dans ce compte rendu, écrit de Maldon le 6 juin 1861, il est dit :
« Il advint que Madame Kemball, mère de Madame Codd, étant
« en visite chez sa fille en l'année 1813, se rendit dans un cabinet
« au-dessus du porche d'entrée. Elle fut frappée de voir un bouchon
« de liège ou un disque de bois sur le plancher. Un second fut bientôt
« découvert. Un examen minutieux de ceux-ci montra qu'ils
« recouvraient une tête de vis. En poursuivant les recherches,
« une trappe, avec de petits gonds enfoncés dans le plancher,
« fut découverte. En soulevant celle-ci on vit apparaître un espace
« vide entre le plancher et le plafond. Cet espace contenait quelques
« boîtes dans lesquelles étaient deux ou trois paires de forceps,
« plusieurs pièces de monnaies, un médaillon de Charles I^{er} ou II,
« une miniature du docteur endommagée par le temps, une dent

1. Dr. H. H. CARWARDINE, *Medico-Chirurgical Transactions*, t. IX, 1818.

« enveloppée dans du papier avec cette inscription : « la dernière
« dent de mon mari ». Quelques petites pièces de vaisselle antique,
« une paire de longs gants de femme en peau jaune en excellent
« état de conservation, et un petit testament en date de 1695.
« J'ai vu ces trois derniers articles en possession de Madame Codd.
« L'espace situé sous le plancher, à environ 5 pieds 1/2 de côté
« et environ 12 pouces de profondeur. Tout est demeuré dans le
« même état qu'au moment de la découverte, quarante-huit ans
« auparavant. Cette cachette fut évidemment construite après
« la mort du docteur Chamberlen (docteur Pierre) qui survint
« en 1683, étant donné que le testament auquel il est fait allusion
« ci-dessus, porte la date de 1695. Monsieur Carwardine, ami de
« la famille, qui était médecin, maintenant retiré dans ce comté,
« prit possession des instruments. Il les porta à Londres pour
« les présenter, les uns à la Société de Médecine et de Chirurgie,
« les autres à l'hôpital ¹. »

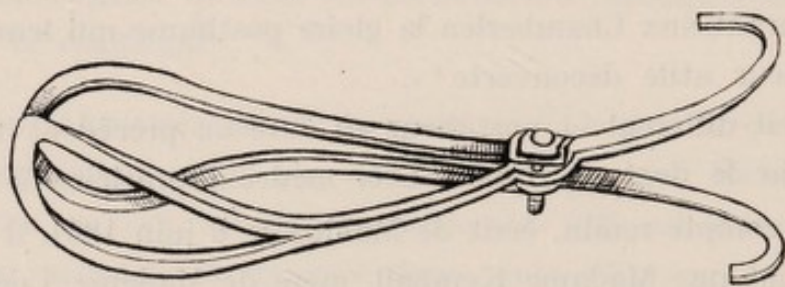


Fig. I.

Ces instruments qui sont soigneusement conservés dans une vitrine de la Société de Médecine et de Chirurgie consistent en :

Trois leviers fenêtrés dont l'un a presque la forme d'une branche de forceps, mais sans entaille ni axe et se terminant par un crochet tranchant ;

Trois crochets tranchants ;

Trois anses (filets) en baleine, ayant à chaque extrémité un œil pour passer un lacet ;

Quatre forceps, dont l'un, de structure grossière, est sans aucun doute le premier modèle, et dont les branches droites et fenêtrées,

1. *Medico-Chirurgical Transactions*, t. XXVII, 1861.

d'une longueur de trente centimètres, sont unies au moyen d'une vis (fig. I, d'après Aveling).

Dans un autre modèle, le mode de jonction est établi par une tresse terminée à l'une de ses extrémités par un nœud, cette tresse est passée dans un trou qui avait servi à y introduire la vis de jonction, ce qui permet à l'opérateur de serrer ou d'écarter les branches à volonté (fig. II, d'après Aveling).

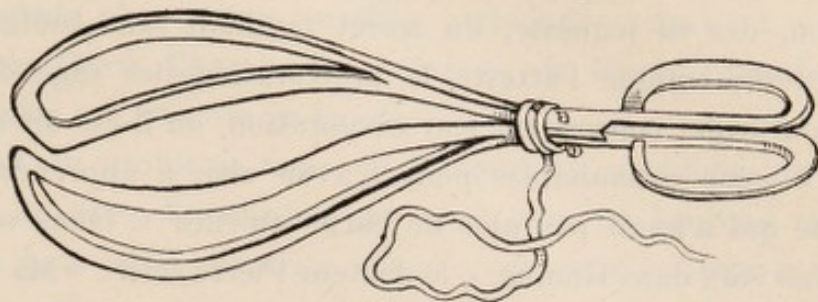


Fig. II.

Le quatrième forceps, le plus robuste et le plus perfectionné de tous, présente une longueur de trente-deux centimètres. Comme les précédents, ce forceps est un forceps droit, constitué par deux cuillers de grande dimension et fenêtrées, et présentant une courbure suivant leur face, permettant de bien s'appliquer sur la sphère céphalique. La longueur des cuillers jusqu'à leur jonction est de douze centimètres. Les manches se terminent par des anneaux, et ont une longueur de deux centimètres cinq. La jonction des deux cuillers se fait par un entablement, où un pignon solide, tenant à l'une des branches, s'ajuste dans une ouverture ronde figurant dans l'autre (fig. III, d'après Aveling).

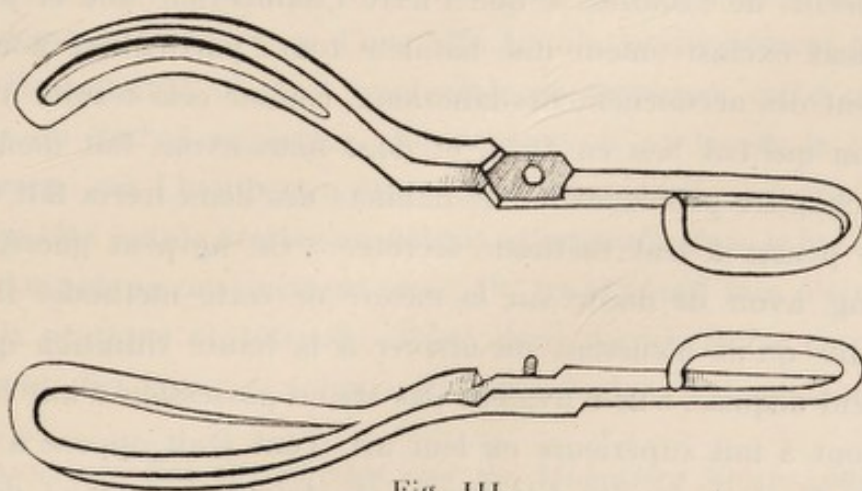


Fig. III.

L'importance de la découverte de ces instruments dans la maison des Chamberlen exclut, sans aucun doute, les deux dernières générations comme en étant les inventeurs. Il est, à l'heure actuelle, indéniable qu'Hugh Chamberlen l'aîné et le jeune, Paul et John Chamberlen étaient en possession du secret de famille. Pendant longtemps, on a attribué au docteur Pierre le mérite de l'invention du forceps. Il y a tout lieu de penser qu'il fut seulement en possession, dès sa jeunesse, du secret familial, sans toutefois en être l'auteur, comme l'atteste la protestation des sages-femmes contre son projet concernant leur corporation, où il est dit qu'elles étaient « assez raisonnables pour n'avoir rien à apprendre d'un homme qui n'avait pas plus de barbe qu'elles ». Dans son factum « Une voix dans Rhama », le docteur Pierre écrit : « Ma renommée m'a suscité des jalousies et des inimitiés secrètes, qui ont augmenté considérablement, quand mon père eut ajouté à mes connaissances celle d'accoucher et de soigner les femmes. » De plus, Hugh Chamberlen l'aîné, dans la préface de sa traduction de Mauriceau, que nous avons citée plus haut, écrit : « Mon père, mon frère et moi sommes arrivés à un moyen (attained to) pour accoucher les femmes, etc. » Il ne se sert pas ici de l'expression d'avoir inventé (invented) comme il l'aurait dit si son père en avait été véritablement l'inventeur.

Il faut donc remonter au delà du docteur Pierre pour découvrir l'auteur de l'invention. Il est d'une évidence indiscutable, d'après les notes qui se trouvent dans les « Annales du Collège Royal des Médecins de Londres », que Pierre Chamberlen aîné et jeune possédaient exclusivement une habileté toute particulière pour le traitement des accouchements laborieux, comme cela résulte d'une discussion qui eut lieu en 1616, et dont nous avons fait mention dans le chapitre précédent. Cette habileté des deux frères fait tout de suite penser à leur méthode secrète. « On ne peut guère, dit Aveling, avoir de doute sur la nature de cette méthode. Il est probable qu'ils n'eussent pu arriver à la haute situation qu'ils s'étaient acquise, s'ils n'avaient pas été en possession d'une habileté tout à fait supérieure en leur art. Tout était opposé à leur succès. En leur qualité d'étrangers, ils étaient suspects et détes-

« tés ; comme réfugiés ils étaient pauvres. Il leur fallut de l'habileté,
« de l'industrie et de l'énergie pour remonter les difficultés qui sur-
« gissaient devant eux. Cependant, en dépit de tous ces désavan-
« tages, Pierre Chamberlen l'aîné fut choisi pour assister la Reine
« dans ses accouchements, les deux frères avaient des amis puis-
« sants, ils s'élevèrent à des positions honorables, et amassèrent
« une fortune considérable ¹. »

Il ne reste plus qu'une question à résoudre : quel est, des deux frères, de Pierre Chamberlen l'aîné ou de Pierre Chamberlen le cadet, celui qui inventa le forceps?

La clef du problème nous est donnée par une ligne de l'introduction du livre de Smellie, qui vient jeter un heureux rayon de lumière dans cette obscurité, car elle permet d'éclaircir le mystère aussi complètement que la chose est possible. Parlant de l'instrument dont les Chamberlen faisaient usage, Smellie écrit : « Aucun forceps n'avait les avantages de celui dont se servaient les Chamberlen, dont ils attribuent la découverte à leur oncle. » L'oncle ne peut être qu'une seule personne, Pierre Chamberlen l'aîné, puisque le docteur Pierre n'avait aucun frère qui fût accoucheur. Autant donc que les faits permettent de le prouver, c'est à Pierre Chamberlen aîné qu'on doit, avec une certitude presque absolue, attribuer l'honneur d'avoir inventé le forceps.

Si l'on considère qu'à l'époque des Chamberlen, les accoucheurs n'avaient à leur disposition, pour extraire un enfant vivant qu'un seul moyen : la version, on conçoit facilement tout le parti que les Chamberlen pouvaient tirer de l'emploi judicieux de leur instrument lorsque, en présence d'une tête fœtale, profondément engagée dans l'excavation, il était impossible de repousser cette tête au-dessus du détroit supérieur afin de pouvoir pratiquer la version. Le forceps des Chamberlen étant un forceps droit, son application sur une tête fœtale arrêtée au détroit inférieur ou dans le bassin mou était donc chose relativement aisée. Or, ces cas sont loin d'être rares dans la pratique obstétricale. Il est donc permis de se demander, comment des hommes comme les Chamberlen, ont pu conserver

1. AVELING. *The Chamberlen and the Midwifery forceps*, page 226.

si cupidement une découverte dont la révélation au moment de sa mise en pratique aurait pu sauver la vie à de nombreuses femmes et à de nombreux enfants. A ce propos, Aveling écrit : « Les Chamberlen ont été très critiqués pour avoir fait de l'invention du forceps un secret de famille, mais il ne convient pas de juger ainsi les membres de la profession médicale qui vivaient, il y a plus de deux cents ans, suivant les règles actuellement acceptées. A ce moment la possession d'un secret n'était pas considérée comme déshonorante pour son propriétaire et l'habitude de ne jamais divulguer des tours de mains secrets était courante. Seulement, un siècle plus tard, Smellie écrivait : « J'ai entendu un médecin, homme éminent dans une des branches de la médecine, affirmer qu'il n'avait jamais connu une personne de notre profession, qui prétendait ne pas être en possession de tel ou tel secret. » Quand le forceps fut inventé, les gens de l'époque se complaisaient dans les mystères, à tel point qu'aucun médecin n'était considéré comme un praticien accompli s'il ne connaissait pas l'astrologie. Le public croyait aux cures merveilleuses et avait recours à de prétentieux charlatans qui se disaient en possession de privilèges spéciaux. Tout ce qui peut être retenu contre les Chamberlen, c'est qu'ils ne valaient pas mieux que leurs collègues, et qu'ils manquèrent aux obligations imposées aux membres de notre profession, en ne publiant pas immédiatement et longuement une méthode nouvelle, adoucissant la souffrance humaine que leur labeur ou leur génie avait fait découvrir¹. »

Quoi qu'il en soit, si l'on considère l'origine française des Chamberlen, qu'en 1747, Levret imagina la courbure du forceps et qu'en 1877 Tarnier modifia si heureusement l'instrument des Chamberlen et de Levret, on peut conclure avec le professeur Budin :

« Ces trois noms, Pierre Chamberlen l'ainé, Levret, Tarnier, marquent trois époques dans l'histoire du forceps. On voit quelle part la France peut réclamer dans l'invention et le perfectionnement de ce merveilleux instrument². »

1. AVELING. *The Chamberlen and the Midwifery forceps*. Préface.

2. BUDIN. *Obstétrique et Gynécologie*.

HUGH CHAMBERLEN ET LES ACCOUCHEURS HOLLANDAIS

C'est vers l'année 1699 qu'Hugh Chamberlen l'aîné, après la faillite de la banque qu'il avait fondée en Angleterre, et un séjour de deux ou trois ans en Écosse, vint se réfugier en Hollande. Il se fixa à Amsterdam, se liant d'amitié avec Roger Von Roonhuysen, qui y pratiquait la chirurgie et les accouchements. Il finit par vendre à ce dernier, probablement poussé par la nécessité, son secret à un prix très élevé.

Roonhuysen, une fois dépositaire de la méthode des Chamberlen, la tint soigneusement cachée et en fit un sujet de conventions fort régulières dans le fond, mais peu avouable dans leur esprit, dans le but d'en retirer le plus lucratif profit possible. C'est ainsi que, de 1699 à 1709, outre Roonhuysen, Corn, Bœckelmann et Fred Ruysch, le célèbre anatomiste, furent mis en possession du secret. Par suite d'un traité en date du 21 mars 1709, Jean de Bruin et Pierre Plaatman, eurent aussi connaissance du secret. Il en fut de même d'André Bœckelmann à qui son père le fit connaître. Ces trois accoucheurs conservèrent le secret jusqu'aux environs de 1720. C'est à cette date qu'ils le firent connaître à d'autres. De Bruin le céda à Régner Boom pour une somme considérable. André Bœckelmann le vendit à Titsing et à Barthélémy de Moor, médecin à Gand. Pierre Plaatman jeune le cède à Jacques Van Dieden, chirurgien d'Utrecht.

On voit quel prix les accoucheurs hollandais attachaient à la possession du secret des Chamberlen comme moyen de s'enrichir. Ils formaient entre eux une association si puissante qu'ils avaient fait promulguer un décret par le Collège Médico-Pharmaceutique d'Amsterdam, en date du 21 janvier 1647, qui défendait la pratique

des accouchements à quiconque n'y était pas spécialement autorisé par un examen préalable, prouvant à ces examinateurs qu'il était en possession du secret, que ceux-ci, d'ailleurs, offraient de lui vendre. Ce procédé souleva une indignation générale contre ce qu'Osiander appela une « corporation d'escrocs ».

Il advint qu'un accoucheur, Pierre Rathlaw, venu pour s'installer à Amsterdam, se vit refuser le droit de pratiquer les accouchements pour n'avoir pas voulu subir la condition imposée. Cependant, par l'intermédiaire d'un nommé Van der Swam, il parvint à connaître le secret de Roonhuysen, voici comment : Roonhuysen venait de terminer un accouchement lorsqu'un bourgmestre d'Amsterdam vint pour lui parler. Fort embarrassé, l'accoucheur qui tenait encore à la main l'étui renfermant ses instruments alla bien vite le cacher dans une autre partie de la maison. Aussitôt son élève, Van der Swam, se glisse vers le précieux étui, l'ouvre et trouve le fameux forceps dont il s'empresse de prendre le dessin qu'il communique ultérieurement à Rathlaw. Rathlaw s'empressa de faire connaître l'instrument de Roonhuysen dans une brochure : « Le fameux secret dans les accouchements de Roger Roonhuysen, découvert et publié par ordre souverain, par Jean-Pierre Rathlaw¹. »

On devine l'irritation et la colère des accoucheurs d'Amsterdam, qui se disaient les gardiens du secret de Roonhuysen, et qui prétendirent que l'instrument décrit par Rathlaw n'était pas du tout celui de Roonhuysen.

La même année, un autre Hollandais, Jean-Daniel Schlichting donnait dans son « *Embryulcia detecta* » publié à Amsterdam en 1747, le dessin d'un instrument à peu près semblable à celui de Rathlaw, et qu'il tenait d'un élève de Fred. Ruysch.

Mais voici que Jean de Bruin, qui avait été l'élève de Roonhuysen, confie en mourant (23 janvier 1753) à sa fille Gertrude, mariée à Thomas de Heide, également accoucheur, ce qu'il appelle le secret de son ancien maître. Les deux époux s'empressent,

1. *Het berugt geheim in de Vroedkunde van Rogier Roonhuysen ontdekt en uitgegeven of hooge order* Door JEAN-PIETER RATHLAW, Amsterdam, 1747, in 8°.

moyennant finances, de le céder à Jacques de Visscher et à Hughes Van de Poll, médecins d'Amsterdam, qui le publièrent en 1753. Ce secret n'est pas du tout le forceps désigné par Rathlaw comme étant l'instrument primitif de Roonhuysen, mais un simple levier en fer, de quinze centimètres et demi de long, large de deux centimètres environ, droit au milieu mais se courbant insensiblement à ses extrémités, garni de cuir et grâce auquel une tête enclavée devait pouvoir être mobilisée et extraite sans préjudice pour l'enfant.

On a prétendu que Chamberlen, pour ne pas divulguer entièrement son secret, n'avait décrit à Roonhuysen qu'un instrument incomplet : une des branches du forceps, dont le levier pouvait en être la déduction. Cette supposition n'est guère admissible car nous voyons Rathlaw décrire l'instrument de Roonhuysen, et Schlichting celui de Ruysch, qui témoignent d'une origine commune : la révélation d'Hugh Chamberlen puisque Roonhuysen et Ruysch firent partie de la première association d'accoucheurs qui exploita le secret cédé par Chamberlen. Ces deux instruments sont constitués par deux tiges plates en acier, recouvertes de cuir qui, réunies, représentent une pince pouvant en outre servir de moyen de dilatation. D'un autre côté, Titsing assure que Roonhuysen faisait usage de deux cuillers en corne qu'il appliquait de chaque côté de la tête. Il est probable que les cuillers en corne ne sont pas autre chose qu'une tentative faite par Roonhuysen d'améliorer l'instrument qui lui avait été vendu par Hugh Chamberlen.

De cette histoire complexe et encore obscure du forceps en Hollande, on peut conclure avec certitude que c'est par Hugh Chamberlen l'aîné que les accoucheurs hollandais ont connu le forceps. Il s'agissait bien d'un véritable forceps et non pas seulement d'un simple levier comme on l'a prétendu à tort.

Trente ans avant la publication de l'instrument de Roonhuysen par Rathlaw, un chirurgien de Gand, Jean Palfyn, venu à Paris vers 1717 pour y faire imprimer son traité d'anatomie, décrivit à l'Académie des Sciences de cette ville un forceps de son invention, « instrument pour tirer par la tête les enfants enclavés au passage ». Son instrument, auquel il donna le nom de main de fer,

était constitué par deux cuillers larges et pleines, un peu recourbées à leurs extrémités et simplement réunies au moyen d'un ruban et d'un crochet mobile. Peu de temps après sa communication, Jean Palfyn fit façonner quelques-unes de ses « mains de fer » qu'il eut la générosité de céder à plusieurs personnes à Paris.

Vers 1717, le principe du forceps était donc publiquement révélé par Jean Palfyn, alors que ce n'est qu'en 1733 que Chapman donna la première description de l'instrument des Chamberlen et qu'en 1747 seulement, Rathlaw révéla l'instrument de Roonhuysen qui est la conséquence du précédent. Pour cette raison certains accoucheurs ont voulu voir en Jean Palfyn l'inventeur du forceps. C'est en effet lui, qui le premier est venu jeter la lumière d'un rayon de gloire et de générosité sur cette histoire peu édifiante du premier forceps, en faisant connaître spontanément et avec désintéressement, le principe de sa découverte. Mais depuis plus d'un siècle déjà les Chamberlen faisaient en secret usage du forceps. Palfyn n'en est donc pas le premier inventeur, mais il peut à juste titre être considéré comme en étant le vulgarisateur.

CONCLUSIONS

1^o Bien que ce soit vers 1717 que Jean Palfyn décrivit le premier à l'Académie des Sciences de Paris, un instrument permettant d'extraire vivant un enfant dont la tête restait enclavée dans le bassin maternel : depuis plus d'un siècle déjà les frères Chamberlen faisaient en grand secret usage du forceps.

2^o Les frères Chamberlen : Pierre Chamberlen l'aîné (1560-1631) et Pierre Chamberlen le cadet (1572-1626) forment la première génération d'accoucheurs de la famille Chamberlen : famille d'origine française qui émigra en Angleterre en 1569. Ce sont eux qui les premiers firent usage du forceps dont l'invention doit être attribuée à Pierre Chamberlen l'aîné.

3^o Les frères Chamberlen opéraient en secret avec leur instrument qu'ils ne firent connaître qu'aux membres médecins de leur famille. C'est ainsi que le docteur Pierre Chamberlen (1601-1683), fils de Pierre Chamberlen le cadet, fut mis dès sa jeunesse au courant du secret de famille, secret qu'il fit connaître à ses trois fils médecins : Hugh Chamberlen l'aîné (1630-?), Paul Chamberlen (1635-1717) et John Chamberlen. Hugh Chamberlen l'aîné transmit le secret à son fils Hugh Chamberlen le jeune (1664-1728), dernier représentant de la branche mâle de la famille.

4^o La première description de l'instrument des Chamberlen fut donnée en 1733 par Chapman. Les instruments authentiques ne furent découverts qu'en 1813, dans la vieille maison qui fut jusqu'en 1715 la demeure familiale des Chamberlen et qui se trouve près de Maldon en Essex.

5^o Le forceps des Chamberlen est un forceps droit, constitué par deux cuillers de grande dimension, fenêtrées, dont les branches s'articulent par un entablement et au moyen d'une vis. Les cuillers

présentent une courbure suivant leurs faces, leur permettant de bien s'appliquer sur la sphère céphalique.

6^o Hugh Chamberlen l'aîné après l'effondrement financier de la banque qu'il avait fondée à Londres vint vers 1699 se réfugier à Amsterdam. C'est là qu'il vendit à l'accoucheur hollandais Roonhuyssen le secret de son véritable instrument : le forceps. C'est donc par l'intermédiaire d'Hugh Chamberlen l'aîné que les accoucheurs hollandais connurent l'usage de cet instrument.

Vu, le Président de thèse,

BRINDEAU.

Vu, le Doyen,

ROGER

Vu et permis d'imprimer,

Le Recteur de l'Académie de Paris,

APPELL.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE
DES MEMBRES
DE LA FAMILLE CHAMBERLEN
AYANT EXERCÉ LA MÉDECINE

WILLIAM CHAMBERLEN

2 fils médecins

PIERRE, aîné (1560-1631)

*Pas d'enfants
exerçant la médecine*

PIERRE, cadet (1572-1626)

Un fils médecin

Docteur PIERRE CHAMBERLEN
(1601-1683)

3 fils médecins

HUGH, l'aîné (1630- ?)

Un fils médecin

PAUL (1635-1717)

JOHN (? - ?)

Pas d'enfants exerçant la médecine

HUGH, le jeune
(1664-1728)

*Pas d'enfants exerçant
la médecine. 3 filles.*

BIBLIOGRAPHIE

- AVELING (J. H.). — *The Chamberlen and the Midwifery Forceps. Memorials of the family and an essay on the invention of the instrument.* London (J.-A. Churchill), 1882.
- BUDIN (P.). — *Obstétrique et gynécologie.* Paris, 1886.
- CARWARDINE (H. H.). — *Brief Notice presented to the Medico-Chirurgical Society, with the Original Obstetric Instruments of the Chamberlens, In Medico-Chirurgical Transactions, t. IX, 1818, p. 181.*
- CHEREAU (A.). — *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1879). Article *Forceps*.
- CHAPMAN (EDMUND). — *A Treatise on the Improvement of Midwifery* (1733).
- FUNCK-BRENTANO (L.). — *Conférences obstétricales de l'Hôpital Boucicaut, 1922.*
- HERRGOTT (F. J.). — *Les Chamberlen, Jean Palfyn, le Forceps. Annales de Gynécologie et d'Obstétrique, 1888.*
- MATTEI (A.). — *Note historique sur les Chamberlen de Londres et sur l'invention du forceps. (Gazette obstétricale, octobre-novembre, 1873.)*
- PIN (F.). — *Le Forceps et ses indications. Thèse de Paris, 1912-13.*
- SAENGER. — *Gesch. Skizze nach J. H. Aveling. A. f. Gynecologie, t. XXXI.*
- SIEBOLD (ED.). — *Essai d'une Histoire de l'Obstétricie. Traduit de l'allemand avec additions par F. J. Herrgott. Paris, 1891.*
-

